

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est, aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, un partenaire de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique. Sa gestion économe et rigoureuse, comme l'a relevé la Cour des comptes, lui permet d'exercer sa mission d'intérêt général de préservation du patrimoine non protégé : bâti, mobilier, industriel, naturel, maritime, fluvial, etc.

Des réductions d'impôt permettent de conjuguer mécénat participatif et mécénat d'entreprise en faveur des propriétaires publics et associatifs. Le label attribué par la Fondation permet aussi aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux. La Fondation s'engage en faveur des publics en difficultés et de la valorisation des métiers du patrimoine.

Avec plus de 500 délégués bénévoles et 70 salariés, son organisation est déconcentrée à l'échelle régionale, départementale et locale au plus près du terrain.

En Bretagne, plus de 1.000 projets ont été soutenus, représentant 120 millions d'euros de travaux de qualité réalisés et 35 millions d'euros d'aides financières octroyées.



FONDATION  
DU  
PATRIMOINE

# APPEL AUX DONNS

## Pour la restauration du pont de Saint-Goustan à Auray

Plus d'infos et don en ligne pour ce projet :  
[www.fondation-patrimoine.org/47731](http://www.fondation-patrimoine.org/47731)

## MENTIONS LÉGALES

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions légales doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne vous convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case «anonyme» sur le bon de souscription. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

## FONDATION DU PATRIMOINE

Antenne de Rennes

7 boulevard Solférino - BP 90714 - 35007 Rennes Cedex

Tél. 02 99 30 62 30

[bretagne@fondation-patrimoine.org](mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org)

[www.bretagne.fondation-patrimoine.org](http://www.bretagne.fondation-patrimoine.org)

## MAIRIE D'AURAY

100 place de la République - 56400 Auray

Tél. 02 97 24 01 18

[patrimoine@ville-auray.fr](mailto:patrimoine@ville-auray.fr)

## ASSOCIATION MOD KOZH

2 place de la République - 56400 Auray

Tél. 06 80 20 67 30

[asso.modkozh@gmail.com](mailto:asso.modkozh@gmail.com)



L'imprimerie Bureau Dépôt soutient la Ville d'Auray et la restauration du pont de Saint-Goustan

La délégation Bretagne de la Fondation du patrimoine est soutenue par :



MARITIME RELIGIEUX RURAL URBAIN MILITAIRE TRANSPORT NATUREL



création graphique : Fondation du patrimoine Bretagne - novembre 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique



## LE PONT DE SAINT-GOUSTAN À AURAY

Si le pont est aujourd'hui le logo de la ville, c'est probablement parce qu'il symbolise l'identité contrastée des Alréens. Le pont tout à la fois relie et sépare, c'est un trait d'union et une frontière. C'est sur le pont qu'on s'assied, qu'on devise, qu'on parle et qu'on en découd parfois.

Cet espace suspendu entre les deux mondes est un territoire neutre, mais le franchir n'est jamais un acte anodin ! ... Il n'y a pas si longtemps encore, les gars de la ville, les «Macarons» ne s'aventuraient guère sur la chaussée du pont. Les «Bigorneaux», ceux de Saint-Goustan, en assuraient le contrôle, toujours provocateur et parfois musclé.

**Jacques GUILLET**  
" Saint-Goustan, port d'Auray 1880-1980,  
chronique de la vie quotidienne "

Le pavage de ce pont doit être refait pour que les familles avec leurs poussettes, les personnes ayant plongé du pont autrefois et maintenant un peu courbées par le poids des ans puissent déambuler sans souci.

Tous les anciens pavés seront réutilisés, rejointoyés à la chaux.

L'intérêt de ces travaux n'a pas échappé au Conseil régional. Il a retenu ce dossier pour son appel à projets «Héritages littoraux», finançant plus de 36% du montant des travaux. L'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles apportera son aide pour cet édifice inscrit comme Monument historique. Le Département sera aussi partenaire. Mais la part communale reste importante. Aussi, il est fait appel à la générosité de tous. Par ce don, vos impôts seront réduits mais bien plus : vous serez aussi invités à des visites de chantiers, des visites historiques et patrimoniales de la commune et aux manifestations organisées par Mod Kozh. Désormais le pont fera partie de votre Histoire.

Jean DUMOULIN, Maire

Montant des travaux HT	90.000 €
Montant des subventions attendues*	63.400 €
Part restant à la charge de la commune	25.600 €

\* Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux.

## CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

Un reçu fiscal vous sera systématiquement délivré quel que soit votre don.

De plus, vous bénéficierez :

► **FORMULE N°1 : de 1€ à 149€**

Invitation à l'inauguration + visite culturelle de la ville

► **FORMULE n°2 : de 150€ à 299€**

Formule n°1 + visite de chantier

► **FORMULE n°3 : au-delà de 300€**

Formule n°2 + invitation aux manifestations organisées par l'association Mod Kozh



## OUI, JE FAIS UN DON POUR AIDER LA RESTAURATION DU PONT DE SAINT-GOUSTAN À AURAY

Mon don sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine d'Auray ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Voir la suite des mentions légales au verso.

► **POUR LES PARTICULIERS** : votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66% du don** (dans la limite de 20% du revenu imposable).

Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.

Ou, à une réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de **75% du don** (dans la limite de 50.000€). Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€.

Un don de 1.000€ = 750€ d'économie d'impôt.

► **POUR LES ENTREPRISES** : votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de **60% du don** (dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie.

## COMMENT FAIRE VOTRE DON ?



► **PAR INTERNET** : rapide et sécurisé  
[www.fondation-patrimoine.org/47731](http://www.fondation-patrimoine.org/47731)

► **FLASHEZ** le QR code ci-contre

► **PAR COURRIER** : retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de : « Fondation du patrimoine, pont de Saint-Goustan à Auray ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

► Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ euros

► Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt :  
 sur le revenu  de solidarité sur la fortune  sur les sociétés

► Je souhaite rester anonyme pour le maître d'ouvrage

► Nom et prénom : \_\_\_\_\_

► Adresse : \_\_\_\_\_

► Email : \_\_\_\_\_

► Téléphone : \_\_\_\_\_